



Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2013

Commune des Avirons

L'an deux mil treize, le 1^{er} mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

le 8 MAR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : Mme **HEBERT Monique** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme **LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - Mme **JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. **RIVIERE Raphaël** a donné mandat à M. BENARD Alex - M. **BADER Ricardot** a donné mandat à M. MONDON René - Mme **BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10/ Personnel communal
- Création d'emploi

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

Hôtel de Ville

AGENT NON TITULAIRE

Suppression

▪ Adjoint technique de 2^{ème} classe

01

AGENT TITULAIRE

Création

▪ Adjoint technique de 1^{er} classe

01

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs communaux, tel que proposé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du compte principal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

